



CONCOURS PHOTOS ANNIVERSAIRE DES 10 ANS D'AMITIE ENTRE LES COMMUNES DE BARBIZON ET D'ASAGO

a) Règlement

Les communes de Barbizon (Seine-et-Marne, France) et d'Asago (Hyōgo, Japon) organisent un concours de photographie sur le thème « l'âme de ma ville » à l'occasion de leurs dix ans d'amitié.

Les lauréats du concours verront leurs clichés exposés dans la ville du partenaire (à Asago pour les lauréats français, à Barbizon pour les lauréats japonais) ; un site internet dédié qui permettra le visionnage de toutes les candidatures, françaises comme japonaises, lauréates ou non.

Les deux communes se réservent le droit de suspendre, modifier voire de mettre fin à ce concours en cas de force majeure ou de participation trop faible. La participation au présent concours entraîne de fait l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

b) Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, sans distinction d'âge, de genre ou de nationalité, photographes amateurs comme professionnels. Cependant, les participants doivent :

- Être âgés au minimum de 12 ans (les participants entre 12 et 18 ans devront faire accompagner leur participation d'une autorisation parentale) ;
- Candidater dans l'une des catégories suivantes selon leur âge :
 - ✓ Jeunes (12 à 19 ans)
 - ✓ Adultes (20 ans et plus)

c) Modalités de participation

Nature des candidatures

- Les clichés (maximum 2 par personne) doivent être en noir et blanc ou couleur, sans retouche ni montage (le recadrage est permis).

- Le contenu ne se limite qu'à la thématique imposée : l'auteur est libre de photographier lieux (attraction touristique locale ou non), paysages, personnes, animaux etc.
Dans le cas où des personnes seraient identifiables sur l'un des clichés, ce dernier devra être accompagné d'une autorisation de droit à l'image signé par la/les personne(s) concernée(s).
Le(s) cliché(s) doit avoir été pris sur le territoire de la commune concernée (Barbizon ou Asago).
- Les droits de reproduction et d'utilisation des clichés sont cédés définitivement et à titre gracieux aux collectivités d'Asago et de Barbizon dès leur soumission, dans le cadre du concours et pour la promotion de ces collectivités
- En soumettant votre candidature, vous garantissez être l'auteur des clichés concernés.

Prix et récompenses

Les prix sont décernés aux lauréats dans les deux pays, par leur pays de résidence respectif et sont de valeur équivalente. 20 clichés seront sélectionnés par chacun des jurys. Les 1^{er} et 2^{ème} prix seront remis de manière distincte pour chacune des catégories ; les lauréats de la 3^{ème} à la 20^{ème} place seront choisis sans distinction de catégorie dans chacun des pays.

	Catégorie jeunes	Catégorie adultes
France	<p><u>1^{er} prix</u> un lot "Cuvellier" (ou d'une valeur équivalente)</p> <p><u>2^{ème} prix</u> <u>un lot de produits du terroir dont jus de pomme du Gâtinais</u></p>	<p><u>1^{er} prix</u> une bouteille de Bourgogne, de la gâtine, du miel, du Brie</p> <p><u>2^{ème} prix</u> un lot de produits du terroir dont jus de pomme du Gâtinais</p>
Japon	<p><u>1^{er} prix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● un pinceau à calligraphie à l'effigie du château de Takeda accompagné d'un livre d'introduction à la calligraphie japonaise en anglais ● certificat de participation en japonais (avec traduction en français au dos) <p><u>2^{ème} prix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● un lot de produit du terroir ● certificat de participation en japonais (avec traduction en français au dos) 	<p><u>1^{er} prix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● une bouteille de liqueur de prune de M. Tajime ● un lot de produit du terroir (thé, sauce soja, riz, produits au poireau d'Iwatsu) ● certificat de participation en japonais (avec traduction en français au dos) <p><u>2^{ème} prix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● un lot de produit du terroir ● certificat de participation en japonais (avec traduction en français au dos)

France	Du 3 ^{ème} au 20 ^{ème} prix lot du Musée Auberge de Ganne
Japon	<u>Du 3^{ème} au 20^{ème} prix</u> <ul style="list-style-type: none"> ● éventail décoratif ● lot de cartes postales ● certificat de participation en japonais (avec traduction en français au dos)

Moyen de candidature

- Les candidatures ne font l'objet d'aucun frais d'entrée.
- Deux exemplaires papier (format A3 margé) de chaque cliché.
NB : Les clichés fournis ne seront pas retournés.
Une copie digitale (sur clé ou CD, image en haute résolution, 300 dpi, format jpeg ou png) sera demandée aux lauréats.
- Un exemplaire dûment rempli du formulaire de candidature avec nom, prénom, adresse postale, téléphone et email du candidat, et avec le titre et la description du choix de chacun des clichés.
- Les candidatures se limitent à 2 clichés par candidat.
- Les candidatures doivent être remises en mains propres à la mairie ou envoyées par la Poste :

Pour les candidatures en France :

Mairie de Barbizon
Service concours
13 Grand Rue
77 630 BARBIZON
FRANCE

Pour les candidatures au Japon :

Mairie d'Asago
Service culturel et artistique
Concours photo Asago-Barbizon
213-1 Higashi-dani, Wadayama-cho
669-5292 ASAGO-SHI
Hyogo, JAPON

d) Jury et critères de sélection

Les critères de sélections sont les suivants :

- Respect des conditions de participation et de la thématique imposée (à cet égard, l'explication fournie avec le cliché sera particulièrement regardée). L'esthétisme et la qualité technique de la/les photo(s).
- L'originalité et l'émotion qui se dégage du cliché.

Composition du jury

Jury français

Monsieur le maire de Barbizon, Philippe
DOUCE
Directeur de BESHARAT GALLERY
Photographe professionnel

Jury japonais

Monsieur le maire d'Asago, Katsuaki TAJI
Directeur de galerie/conservateur de musée x2
Photographe professionnelle, Mineko
ORISAKU

Calendrier

1 ^{er} mai 2019		Ouverture du concours
1 ^{er} octobre 2019		Date limite de dépôt et de soumission des candidatures